



Protocole de fin de grève à l'Arc de Triomphe : Une victoire pour les agents qui en appelle d'autres.

Lundi matin le SNMH-CGT et le Président du CMN ont signé un protocole de fin de grève pour l'Arc de Triomphe. Après un marathon de près de deux semaines de grève **les agents de l'Arc de Triomphe ont obtenus des avancées majeures en termes d'emploi et de conditions de travail**. En effet, il aura fallu un envahissement du CHSCT Central, plusieurs jours de fermeture du monument, de nombreux agents se déclarant grévistes tous les jours et 3 réunions de négociations pour que se nouent les conditions d'une vraie négociation sur les revendications légitimes portés par les agents de l'Arc... Cela montre à quel point le dialogue social au CMN est avant tout un rapport de force avec l'administration, là où on nous vend depuis des années les vertus d'un dialogue social apaisé au CMN... en réalité, seulement apaisé pour la direction de l'établissement au détriment des agents.

Les agents ont ainsi dû sacrifier de nombreux jours de salaire sur l'autel de ce « dialogue social » pour qu'ils obtiennent enfin gain de cause, c'est-à-dire : travailler dans des conditions normales...

Cependant, de nombreuses avancées ont été obtenues à commencer par la situation de sous-effectif et des conditions d'emploi des vacataires.

- **Sur l'effectif en accueil surveillance le CMN s'est engagé à passer de 34 agents à 40 agents** pour le service accueil, surveillance permettant ainsi de passer à un effectif de 27/28 agents par jours : 15 en journée 12 ou 13 en nocturne selon que l'on soit en basse saison (12 agents) ou en haute saison, période de vacances scolaires ou en période de forte affluence prévisible (13 agents).
- Pour la billetterie, un poste d'adjoint au régisseur en groupe 2 va être recruté.
- L'administration reconnaît qu'il manque 6 postes de titulaires en accueil surveillance et 1 en billetterie. Dans l'attente de leur recrutement le CMN a accepté de privilégier les contrats 6.5 (remplacement d'un agent titulaire en attente d'affectation) d'un an renouvelable à temps plein.
- Pour les vacataires occasionnels nous avons obtenu la fin des contrats renouvelés mois par mois, les agents vacataires seront désormais embauchés sur des contrats portant sur la durée prévisible de leur engagement (3, 6 ou 7 mois).
- Par ailleurs, dans l'hypothèse où l'agent de la billetterie se retrouverait seul en soirée, nous avons obtenu que soit fermée la billetterie : dans cette hypothèse, l'agent reste dans le monument et effectue son temps de travail habituel, temps de pause compris...
- Au sujet des **risques psychosociaux** et autres souffrances qui travaillent les équipes de l'Arc de Triomphe, une enquête sera mise au vote au CHSCT Paris, Siège petite couronne du 23 février.

- Il a été obtenu la mise en place de réunions de service plénières au moins deux fois par an avec ordre du jour transmis à l'avance au personnel afin qu'ils puissent éventuellement y apporter des questions et compte rendu diffusé à tous les agents.
- Un repositionnement et une clarification de la fonction de responsable opérationnel devenant désormais responsables de jour.
- **En matière de lutte contre les discriminations et l'iniquité de traitement entre agents**, l'administration s'est engagée à mettre en place de nouvelles procédures de recrutement, de continuer les actions de sensibilisation et de formation contre les discriminations avec un plan de formation spécifique aux encadrants intermédiaires.
- S'agissant des situations individuelles nous avons également obtenus des avancées notables. Nous ne rentrerons pas ici dans le détail de ces situations individuelles, mais elles témoignent du climat de tension et d'iniquité entre agents.

Si des avancées notables ont été obtenues auprès de la direction du CMN, il est regrettable que **le ministère de la Culture n'ait pas pris ses responsabilités** notamment en ce qui concerne l'emploi. En effet, le plafond d'emploi du CMN reste le même et si nous avons pu obtenir satisfactions sur l'Arc de Triomphe en ce qui concerne le nombre de postes pourvus, nous n'avons toujours pas d'engagement du ministère quant à l'affectation sur le CMN d'agents issus du concours d'AASM ce qui veut dire que l'augmentation du nombre de postes sur l'Arc se fera à niveau d'emploi constant au CMN.

En d'autres termes, Il s'agit donc pour nous d'une étape dans la lutte pour l'emploi et les conditions de travail au CMN. Tous les monuments ont intérêt à se mobiliser pour obtenir des postes supplémentaires, l'ouverture de concours et le relèvement du plafond d'emploi de l'établissement.

Nous préparons ces mobilisations notamment dans le cadre de la **grève de la fonction publique prévue le 22 mars contre le projet du gouvernement « Action Publique 2022 »** qui prévoit une saignée massive dans les services publics, la destruction de nos métiers avec externalisation de nos missions et même « plan de départs volontaires ».

La lutte des agents de l'Arc de Triomphe nous démontre que la résignation n'est pas la seule issue. Oui des luttes peuvent être victorieuses et si nous voulons défendre nos droits et nos emplois il est possible de se battre et d'obtenir gain de cause.

Tous ensemble nous pouvons lutter ! Tous ensemble nous pouvons gagner !

Paris, le 13 février 2018.

Infos caisse de Solidarité :

Une caisse de solidarité a été mise en place pour aider les agents de l'Arc de Triomphe qui ont pour certains plus d'une semaine de grève à leur actif.

Vous pouvez envoyer vos dons au SNMH-CGT 61, rue de Richelieu en précisant « Solidarité Arc de Triomphe ». Chèques à l'ordre de SNMH-CGT, un reçu sera envoyé pour chaque don.

C'est aussi par ce genre de gestes que la solidarité se construit au sein de notre établissement, la lutte des agents de l'Arc de Triomphe est bien celle de tous les agents du CMN.